

Conférence de presse du 24 février 2020

Vote sur l'initiative de limitation

Ne pas fermer les frontières, mais protéger les salaires

Toute économie est transfrontalière. Avec un renforcement du partenariat social, avec des conventions collectives de travail (CCT) et des mesures d'accompagnement (FlaM) efficaces, c'est un avantage même pour les salariés. Par contre, si l'initiative de limitation de l'UDC était acceptée, tous les travailleurs seraient perdants.

Arno Kerst, président de Syna

L'économie suisse ne fonctionne pas en vase clos. C'est particulièrement vrai pour nos cantons frontaliers, qui s'inscrivent dans des espaces économiques régionaux où les frontières ne jouent qu'un rôle mineur: l'essentiel, ce sont les échanges. Les échanges de la Suisse avec l'Union Européenne (UE), de loin notre principal partenaire commercial, sont réglés de manière exhaustive par un ensemble d'accords bilatéraux¹. Ceux-ci renforcent les relations de notre pays avec ses voisins européens.

Parmi eux, il y a l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), entré en vigueur il y a 18 ans. Grâce à lui, les citoyens et citoyennes de Suisse et de l'UE, ainsi que leurs familles, peuvent choisir librement leur lieu de résidence et de travail – à quelques conditions. Cet accord a aussi mis un terme au statut discriminatoire et antisocial de saisonnier. Les FlaM, quant à elles, assurent un contrôle efficace des salaires et des conditions de travail.

Du point de vue des syndicats, trois principes interdépendants doivent régir le rapport de la Suisse à l'EU: des relations réglementées avec l'Europe renforcent la place économique suisse et assurent les emplois. L'ALCP a mis un terme au contingentement discriminatoire de l'immigration, et cela doit être maintenu. Les salaires et les conditions de travail doivent bénéficier de la protection de FlaM indépendantes.

Qu'en est-il de la situation spécifique des régions frontalières? Après avoir étudié les effets de l'ALCP sur l'emploi², le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPFZ est parvenu à la conclusion que les entreprises proches de la frontière ont largement bénéficié de cet accord. En effet, grâce à un meilleur accès à la main d'œuvre, elles affichent en

¹ Aperçu des accords bilatéraux: https://www.eda.admin.ch/dam/dea/fr/documents/folien/Folien-Abkommen_fr.pdf

² <https://kof.ethz.ch/news-und-veranstaltungen/medien/medienmitteilungen/2019/02/jobmotor-oder-jobkiller.html>

moyenne une croissance supérieure à celle des entreprises de l'intérieur du pays: «Des emplois ont été créés, qui sans la libre circulation des personnes n'auraient jamais vu le jour en Suisse.» Des emplois dont les travailleurs et travailleuses suisses ont également profité.

Qu'il s'agisse du Tessin, de Genève, de la Suisse du Nord-Ouest ou de la Suisse orientale, ces régions entretiennent depuis toujours des relations – y compris économiques – étroites avec leurs voisines de l'autre côté de la frontière. Toutes s'accordent à dire que les accords bilatéraux et l'ALCP ont dynamisé ces échanges et le marché du travail.

Bien sûr, la situation à la frontière génère aussi des incertitudes et présente des dangers potentiels. Trois éléments apportent des solutions:

- **Des partenariats sociaux solides** règlementent de manière constructive les réponses aux défis des branches et assurent un équilibre équitable entre les intérêts des employeurs et ceux des salariés. Des salaires minimaux et des conditions de travail uniformes pour l'ensemble de la branche contribuent à mettre tous les acteurs sur un pied d'égalité. Grâce aux CCT et aux négociations salariales régulières, les gains de productivité bénéficient aussi aux salariés.
- Des **FlaM** décidées de manière indépendante, et non discriminatoires, permettent le contrôle du marché du travail de manière à ce que les mêmes conditions salariales et de travail s'appliquent à tous les travailleurs – indépendamment de leur pays d'origine. C'est la seule façon de combattre efficacement le dumping salarial. Les travailleurs détachés et leurs employeurs étrangers apprécient sans doute eux aussi les FlaM, qui, assurant l'égalité de traitement, permettent de fournir un travail de qualité.
- En raison de la profonde et rapide mutation du monde du travail, il faut un solide filet de sécurité sociale pour assurer l'avenir des personnes qui ne trouvent plus d'emploi. **L'assurance-chômage (AC)** jouant un rôle majeur dans ce contexte, nous sommes très critiques envers les réductions de prestations de ces dernières années et jugeons insuffisants les moyens actuellement à disposition. Pour certaines catégories de chômeurs – en particulier pour les plus âgés et les plus jeunes – les durées d'indemnisations sont trop courtes. Compte tenu de l'évolution rapide du monde du travail, il convient par ailleurs de favoriser davantage les formations initiales et continues, y compris par le biais de l'AC.

Avec son initiative de limitation, l'UDC menace le développement économique de la Suisse. L'absence d'accords bilatéraux affaiblirait notre économie et provoquerait des suppressions d'emplois. L'initiative s'attaque par ailleurs directement au partenariat social et à la protection des salaires. Parce que l'économie Suisse restera quoi qu'il en soit étroitement liée à l'étranger et aura besoin de main d'œuvre étrangère. Or, sans les accords bilatéraux – et par conséquent sans les FlaM – il n'y aura plus de protection contre le dumping salarial. Par conséquent: la solution ne consiste pas à fermer les frontières et discriminer les travailleurs étrangers par un contingentement, mais bien à protéger les salaires!

Informations complémentaires:

Arno Kerst, président de Syna, 079 598 67 70, arno.kerst@syna.ch